

LA GARANTIE À VIE DES CANNES TENRYU, MEGABASS ET ULTIMATE FISHING ENGINEERING



Beaucoup de pêcheurs connaissent et apprécient déjà le service de garantie à vie proposé par le réseau de détaillants partenaires d'Ultimate Fishing sur les cannes Tenryu, Megabass, et Ultimate Fishing Engineering, nous allons vous présenter ici ce service dans les détails. Tout d'abord il faut savoir que ces cannes ne disposent pas d'une garantie aussi large chez leurs fabricants (ou alors cette garantie implique une facturation supplémentaire). Ce service est une garantie commerciale qui complète la garantie légale de conformité ainsi que la garantie légale des vices cachés auxquelles tout produit est sujet. Il est donc question ici d'une garantie commerciale proposée par les magasins de pêche physiques ou en ligne qui ne concerne donc que les cannes qui passent par les revendeurs du réseau Ultimate Fishing.

Les produits achetés à un particulier ou via un magasin situé à l'étranger qui ne fait pas partie de notre réseau de revendeurs ne seront pas pris en charge dans le cadre de cette garantie commerciale. Merci dans l'un de ces cas de vous référer aux dispositions des garanties légale de conformité ou des vices cachés et de faire valoir vos droits auprès du vendeur du produit.

TENRYU

Qu'elles figurent à la gamme Megabass, Tenryu ou Ultimate Fishing Engineering, ces cannes appartiennent au domaine du haut ou très haut de gamme. Si les risques de casse sur ces cannes sont très faibles étant donné le soin particulier accordé au processus de fabrication et les contrôles qualité en sortie d'atelier, il peut toutefois arriver exceptionnellement qu'un produit présente un défaut et qu'il en résulte une casse. Etant donné la qualité du matériel et l'investissement relatif à son achat, il nous a paru tout à fait logique de proposer à nos magasins partenaires d'inclure systématiquement ce service de garantie à l'achat de ces cannes. Nous concevons et distribuons des cannes avec des matériaux d'excellente qualité capables de traverser les années sans perdre de leurs qualité originelles, la durée de la garantie devait donc correspondre à ce cycle de vie long. Les cannes des gammes Tenryu, Megabass et UFE commercialisées via Ultimate Fishing au travers de son réseau de magasin revendeurs sont donc garanties à vie. La garantie prend en charge le remplacement de l'élément détérioré ou de ses composants.



Le fonctionnement de la garantie :

La garantie commerciale se déclenche lors de l'achat d'une canne neuve auprès d'un magasin du réseau Ultimate Fishing. La vente d'une canne via l'un de ces magasins s'accompagne donc systématiquement de cette garantie qui lie le vendeur (le magasin de pêche) à l'acheteur de la canne. La facture d'achat doit être conservée par le client pour faire valoir auprès de son magasin le droit à la garantie.

Les exclusions de garantie :

– sont exclus de la garantie commerciale les cas de casse volontaire ou accidentelle (hors action de pêche) de la canne, les casses dues à des chocs ou sur des tractions inappropriées ainsi que les casses intervenant en dehors du cadre d'usage conseillé pour la canne (respect des indications de puissance de lancer et/ou de puissance de ligne inscrites sur la canne). De même, ne sont pas pris sous garantie les dommages d'incendie, de vol ou de perte du matériel.

– sont exclues de la garantie commerciale les cannes achetées à l'étranger en dehors du réseau de revendeurs Ultimate Fishing, les cannes ayant subi des modifications ainsi que les cannes achetées d'occasion.

Megabass®

La démarche de prise d'un produit sous garantie est la suivante :

– le propriétaire de la canne doit prendre contact avec le magasin où l'achat du matériel a été effectué. Le magasin éditera alors une fiche SAV (contenant les informations sur les causes de la casse ainsi que les coordonnées du propriétaire) qu'il nous fera passer avec la canne. Dans le cas où le magasin n'existerait plus ou où le propriétaire de la canne serait dans l'incapacité de le joindre, merci de nous le faire savoir en nous envoyant un e-mail (sav@ultimate-fishing.net) avec une copie de la facture d'achat.

– à réception de la canne dans notre atelier, une expertise sera menée pour vérifier les informations indiquées sur la fiche SAV et déterminer la cause de la casse. S'il s'avère que la casse est due à un défaut de la canne, elle sera acceptée et prise sous garantie.

– l'élément défectueux sera alors remplacé et renvoyé au client par l'intermédiaire de son détaillant dans les plus brefs délais.

NB : dans le cas des cannes Megabass, l'expertise peut parfois être menée au Japon ce qui allonge de quelques semaines le délai de traitement.



Consignes d'utilisation des cannes :

– Les cannes doivent être rincées et séchées après chaque sortie, particulièrement en mer.

– En cas d'accroche, mettre la canne dans le prolongement de la ligne et tirer à la main.

– Ne cintrez pas la canne inutilement, en particulier lorsque vous passez le fil dans les anneaux.

– Ne laissez jamais votre canne mouillée dans sa housse (l'humidité abîme même les meilleurs vernis et endommage les porte-moulinets et les poignées des cannes).

NB : en cas de casse hors action de pêche (choc, portière de voiture...) qui ne pourrait être couverte par les présentes conditions de garantie, n'hésitez pas à prendre contact avec votre détaillant qui nous contactera afin que vous puissiez bénéficier des meilleures conditions pour remplacer l'élément endommagé.